

**REPRÉSENTATIONS DES POPULATIONS SUR LES
PARLEMENTAIRES
ET LEURS ACTIONS DANS LA MENOUA
1946 - 2013**

Tegna Édith Mireille

Département d'Histoire
Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
Université de Ngaoundéré/Cameroun
Email: teгна2005@yahoo.fr

Résumé : L'institution parlementaire introduite au Cameroun en 1946, engendre l'émergence d'une élite parlementaire. Cette **création** provoque à Dschang, un enthousiasme chez les populations qui placent le député sur un piédestal. Ce privilège se justifie par le fait que le premier élu de la Menoua, Djoumessi Mathias était une autorité traditionnelle. Ce cumul initial a permis d'asseoir l'autorité des parlementaires. Le rôle de plus en plus prépondérant qu'ils occupent, suscite entre 1946 et 2013, au sein des populations des sentiments complexes qui vont de l'admiration, du respect au rejet en passant par l'hostilité et le mépris. D'où l'opportunité d'analyser les représentations que les populations se font des parlementaires et leur fonction dans la Menoua. Pour ce faire, nous avons opté pour l'approche diachronique. Nous nous sommes abreuvés aux sources de l'histoire des mentalités, de l'anthropologie, et des sciences politiques. Ce travail d'analyse nous a permis d'aboutir aux conclusions selon lesquelles, dès l'introduction de l'institution parlementaire au Cameroun les représentants de la Menoua ont progressivement réussi, malgré les sentiments contradictoires des populations à leurs égards, à s'introduire dans un espace politique traditionnel, hiérarchisé et à s'imposer comme des acteurs de choix.

Mots-clés : représentation, regard, parlementaire, électorat, pouvoir politique.

Abstract: The parliamentary institution introduced in Cameroon in 1946, engenders the emergence of a parliamentary elite. This creation provokes in Dschang, an enthusiasm among the populations that place the deputy on a pedestal. This privilege is justified by the fact that the first representative of the Menoua, Djoumessi Mathias was a traditional authority. This initial cumulation favoured the establishment of the authority of parliamentarians. The increasingly preponderant role that they occupy, arouse between 1946 and 2013, within the populations complex feelings which range from admiration, respect to rejection through hostility and contempt. Hence the opportunity to analyze the perceptions that the populations make of parliamentarians and their function in the Menoua. To do this, we opted for the diachronic approach. We went to the sources of history of mentalities, anthropology, and political science. This analysis led us to the conclusion that, as soon as the parliamentary institution was introduced in

Cameroon, the parliamentarians of Menoua division succeeded, despite the conflicting feelings of the people in their regard, to introduce themselves In a traditional, hierarchical and very closed political space and to establish themselves as actors of choice.

Keywords: *perception, look, parliamentarian, electorate, political power.*

Introduction

En 1946, l'administration coloniale française introduit le parlementarisme au Cameroun. Cet événement suscite dans la circonscription de la Menoua à l'instar des autres entités territoriales du Cameroun, une vocation : celle de député. On note alors dans la Menoua un engouement chez les populations pour cette nouvelle profession. Si cet enthousiasme qui touche aussi bien la base que le sommet de la hiérarchie sociale, confère au parlementaire, une certaine prestance, il développe en même temps des représentations et des stéréotypes. En effet, le peuple qui fonde l'électorat, a une certaine opinion du parlementaire. Vision qui connaît une évolution fluctuante entre 1946 et 2013. Cette variation de l'image de l'élu du peuple n'est pas une exclusivité camerounaise. Jean-Pierre Comby et Pierre Servent (2011 :7) soutiennent en ce qui concerne la France que le parlementaire est de plus en plus critiqué par le public et ses activités ne sont pas toujours reconnues par l'opinion publique. Pierre Avril (1988 :10) partage ce point de vue en soutenant que le parlement a cessé depuis longtemps d'assumer son rôle de « convertisseur en décisions des exigences des groupes sociaux ». Andy Felix Makindey Nze-Nguema (2015 : 146) quant à lui, appelle à l'autonomisation administrative et au perfectionnement du parlement gabonais, condition *sine qua non* de son efficacité attendue. Cette quête du perfectionnement apparaît chez Samuel Efova Mbozo'o (2014 :77) surtout dans le domaine du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale, seule gage de l'ouverture démocratique.

Ces différents avis donnent une idée sur l'évolution du regard et de la considération portée sur le parlement à travers le monde. Ainsi, cette considération nous amène à nous poser la question de recherche suivante : quelle est la dynamique du regard porté par les populations de la Menoua sur les parlementaires entre 1946 et 2013 ? Cette interrogation convoque la clarification de quelques concepts-clés au centre de l'étude.

L'analyse des représentations et des regards d'un groupe humain, renvoie à l'histoire des mentalités. Lucien Febvre soutient que l'histoire des mentalités analyse et « saisit les relations qui structurent le binôme individu – société » (Righi, 2003 : 8). Il assimile l'histoire des mentalités à « la psychologie collective » et à la « la psychologie historique » (Righi, 2003 : 13). Jacques Le Goff et Pierre Nora estiment que l'histoire des mentalités procède par une analyse scientifique des faits et établit de façon structurelle et par séquence,

les représentations collectives.¹ Le concept de représentation sociale touche un vaste champ. Serge Moscovici (1961 :23) le définit comme « l'ensemble très dynamique des considérations, des perceptions qu'une personne se fait d'un objet, d'un phénomène, d'une situation ou d'un individu. » Denise Jodelet (1984 :357-378) définit la représentation sociale comme « une forme de pensée sociale, un ensemble de modalités de pensées pratiques orientées vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social matériel et idéal ».

En anthropologie visuelle, le regard sert à renforcer l'idée de la présence du réel.² L'image est plus fidèle que la parole ou le discours que nous entendons. Elle permet d'authentifier le discours. Il convient de signaler les caractères contrôlables et non contrôlables du regard. Christine Escallier observe à ce sujet qu'on peut interdire de voir, manipuler une collectivité à travers l'image. À son avis : « on décide de contrôler l'image pour s'assurer du silence de la pensée ». ³ Ainsi il est question dans ce travail, d'analyser dans sa dynamique, les pensées, les regards et les représentations que les populations de la Menoua ont portés sur leurs parlementaires entre 1946 et 2013. Dans cette perspective, ce travail s'organise autour de deux principales parties. D'abord, sont présentés les parlementaires de la Menoua entre 1946 et 2013, ensuite, est décrypté l'évolution du regard jeté par les populations de la Menoua sur leurs élus et leurs actions pendant 67 ans d'histoire.

1. Les parlementaires de la Menoua entre 1946 et 2013

De son introduction en 1946 jusqu'en 2013, l'institution parlementaire au Cameroun a accueilli 31 représentants de la circonscription de la Menoua. Certains ont de leur personnalité, marqué la mémoire collective.

1.1. Les parlementaires de la Menoua entre 1946 et 2013⁴

¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_Histoire. Consulté le 12/09/16.

² M.-H. Piault, "L'Anthropologie Visuelle" https://fr.wikipedia.org/wiki/anthropologie_visuelle. Consulté le 12/ 09 / 16.

³Christine Escallier, « La construction du regard en anthropologie de l'éducation : une ethno-pédagogie de l'image », *Antropologia, Arte e Imagem* N°s. 5-6 (Nova Série) | 2009 Centro de Estudos de Etnologia Portuguesa 152 Universidade da Madeira. http://www.fcsh.unl.pt/revisitas/arquivos-du-memoria/art.PDF/Christine_Escallier.pdf.

⁴ Dans le tableau les noms en gras **indiquent** le premier mandat de chaque parlementaire. Ainsi le nom de chacun d'entre eux est mentionné une seule fois en gras.

Entre 1946 et 2013, l'institution parlementaire au Cameroun a connu 14 mandats parlementaires comme nous le présente la première colonne du tableau n° 1 ci-dessous. La Menoua a fourni à ces assemblées du Cameroun, une trentaine d'élus. Le tableau n°1 présente dans un ordre chronologique, ces élus, leur affiliation politique et leurs différents mandats.

Tableau n° 1 : Parlementaires de la Menoua et leurs différents mandats entre 1946 et 2013

Mandats	Elus	Groupe parlementaire et affiliation (s) Politique(s)	Fonctions
1946-1952	Djoumessi Mathias	Paysans indépendants	Chef traditionnel
1952- 1956	Djoumessi Mathias	//	//
1956-1960	Djoumessi Mathias	//	//
1960-1964	Keutcha Julienne	Union Camerounaise (UC)	Puéricultrice
	Achingui Philippe	Union Camerounaise UC	Planteur
	Shunmeler Paul Louis	UC	Instituteur
1964-1968	Keutcha Julienne	UC	Puéricultrice
1968-1973	Keutcha Julienne	UC	//
1973-1978	Fondjo Joseph	UNC	Commerçant
	Kolla Job Christophe	UNC	Evangéliste
	Teinkela Jean	UNC	Comptable et commerçant
	Suite		
	Elus	Groupe parlementaire et affiliation (s) Politique(s)	Fonctions
	Tagny Jeanette	UNC	Institutrice
	Momo Grégoire	UNC	Conseiller agricole
	Takengny Lazare	UNC	Administrateur civil
1978-1983	Sobze Henri Gilbert	UNC	Adjoint d'Administration

	Teinkela Jean	UNC	Comptable et commerçant
	Takengny Lazare	UNC	//
1983-1988	Sobze Henri Gilbert	UNC	Adjoint d'Administration
	Teinkela Jean	/UNDP/RDPC	Comptable et commerçant
	Tchinda Yarro Bertino	UNC	Professeur des lycées
1988-1992	Djoussi Mathieu	RDPC	Comptable
	Momo Marie	RDPC	Agent de l'Etat
	Nguetsa Pascal	RDPC	Infirmier
1992-1997	Essoue Ngang Gaston	RDPC	Commerçant
	Jaze Pierre	RDPC	Planteur
	Samago Grégoire Magellan	RDPC, UNDP	Agent de l'Etat
	Tatang Robert	UNDP	Enseignant
	Tonnang née Matemze Julienne	UNDP	Enseignante
	Teinkela Jean	UNDP	Comptable et commerçant
1997-2002	Fouedjeu Pierre	RDPC	Homme d'Affaire
	Ndogmo Jean	RDPC	Enseignant
	Nguenevit	SDF	Ingénieur Statistique
	Tadonkeng Maurice	RDPC	Professeur des Lycées
2002-2007	Dongho Clément	RDPC	Opérateur économique
	Fossi Jacob	RDPC	PDG de Société
	Ndi François	RDPC	Enseignant
	Tiako née Tankeu	RDPC	PDG de société

2007-2013	Clémentine		
	Youwo Bernard	RDPC	PDG de société
	Lekéné Donfack	RDPC	Professeur des universités
	Mme Melaga née Madio Gnintedem Odette Louise	RDPC	Ingénieur agronome

Source : Synthèse réalisée à partir des livres d'or de l'Assemblée Nationale.⁵

De ces élus, certains ont marqué la communauté par leur dynamisme, leur personnalité ou leurs actes. Djoumessi Mathias a été le premier représentant de la circonscription bamiléké à l'Assemblée Nationale à Yaoundé et plus tard de la région de la Menoua. Son statut de chef des Foréké a rehaussé la fonction de parlementaire. Ceci dans la mesure où cette initiale représentation inaugurée par le plus puissant chef traditionnel de la Menoua montrait à quel point cette fonction était importante et ne devait y postuler que des personnes d'un certain rang social.

Photo 1. Honorable Djoumessi Mathias



⁵ Dans le tableau les noms mentionnés en gras marque le premier mandat de chaque parlementaire. Ainsi chaque nom d'Élu est mentionné une seule fois en gras.

© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

La Menoua a également offert au parlement du Cameroun francophone sa première femme députée en la personne de Julienne Keutcha.

Photo 2. Honorable Keutcha Julienne



© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

Princesse originaire de la chefferie de Gwatta vers Santchou dans la Menoua. Julienne Keutcha est élue en 1960, dans une société fortement machiste qui relègue la femme au second plan.

Une autre représentation à l'Assemblée Nationale du Cameroun est celle de l'honorable Achingui Phillippe, chef du village Siteu dans la chefferie Foto à Dschang.

Photo 3. Honorable Achingui Philippe



© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

Ces premières représentations sont celles des classes nobiliaires. Le seul élu aux origines modestes de cette époque, est Shunmeller Paul Louis qui, bien que n'étant ni chef ni prince disposait d'un certain statut social appréciable, celui de l'Instituteur. Il fait partir de la classe très restreinte à cette période, des élus lettrés.

Photo 4. Honorable Shunmeller Paul Louis



© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

Les vingt-six années de monopartisme que le Cameroun connaît entre 1966 et 1992, ont vu les marges de manœuvre des parlementaires s'amenuiser pour céder la place à un exécutif de plus en plus fort.

La fusion des partis politiques en 1966, voit l'émergence d'un parti unique concentré entre les mains de l'Exécutif. Les candidats à la députation étant dorénavant sélectionnés au sein de ce parti, il devenait difficile de contrôler l'Exécutif une fois élu. De plus, dans le régime présidentiel, il n'est pas obligatoire que les membres du gouvernement soient des parlementaires. Pendant cette période, l'essentiel des propositions de lois qu'ils sont appelés à examiner concerne surtout le fonctionnement de l'Assemblée Nationale. L'action parlementaire n'est plus aussi active qu'au temps du multipartisme. De plus en plus, les élus vivent avec la hantise de perdre leur mandat aux prochaines élections. Cette période a été qualifiée par certains de « période du long sommeil du parlement ».⁶ Pendant ce temps d'« hibernation » parlementaire, la Menoua a envoyé à l'Assemblée Nationale, dix élus, listés dans le tableau n°1 ci-dessus. Parmi eux, quelques-uns ont laissé dans la mémoire collective quelques souvenirs et dans la région quelques réalisations.

Kolla Job Christophe est un personnage atypique. Il s'agit d'un homme d'Église, un Évangéliste qui choisit de se lancer dans la politique.

Cumulativement avec ses fonctions de parlementaire, il est conseiller municipal dans sa localité de Bansoa. Personnage épris de justice, selon les dires de certains informateurs⁷, il a été très contrarié lorsqu'en 1972 il est réélu et accusé de tripatouillages électoraux (Wouafo Guifa, 2010 : 64). Ce d'autant plus qu'il était l'objet des rapports contradictoires de la part des autorités administratives. Nous en prenons pour preuves ces deux rapports parlant de lui.

⁶ Ngassam Thomas Débonnaire, Administrateur civil retraité, Entretien du 09/11/2010 à Yaoundé.

⁷ Tezanou Jean, Agent de l'État retraité, Entretien du 06/09/16 à Yaoundé.

Photo 5. Honorable Kolla Job Christophe



© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

Le premier est un rapport du chef d'arrondissement de Penka Michel qui soutient que :

Mr Kolla Job originaire de Bansoa, évangéliste, représentant à l'Assemblée Législative du Cameroun Oriental (ALCAMOR), sans passé politique a été investi par le parti à la grande surprise de la population aux élections du 6 juin 1965 ; homme très mou et très effacé qui ne semble même pas faire un effort pour maintenir sa place politique.⁸

Les propos contradictoires sont tenus par l'enquête de la Sûreté Nationale sur les parlementaires

...Le gouvernement peut accorder crédit à la confiance de Kolla Job qui cumule et le mandat de représentant à l'ALCAMOR et celui de président de sous-section de l'UNC. Il n'est pas négligeable de signaler la franche collaboration que cet élu a avec l'administration et la popularité dont jouit ce représentant auprès de ses compatriotes.⁹

⁸Archives départementales de la Menoua janvier 1966.

⁹Archives départementales de la Menoua Juin 1967.

Ces avis contradictoires montrent à quel point les critères d'appréciation des autorités administratives dépendent du type de relation que le parlementaire entretient avec la hiérarchie politique et administrative. C'est ainsi qu'elle est apte à vous élever ou de vous déchoir au gré de ses intérêts, d'où la contrariété au sujet de l'Honorable Kolla Job. Ces accusations le marqueront au point où sans enthousiasme, il perdra les prochaines élections. (Wouafo Guifa, 2010 : 64). Dans la mémoire collective cependant, il est reconnu comme faisant partir de ces valeureux hommes qui se sont battus pour réconcilier les populations après les années de braise en pays bamiléké, appelées période de rébellion ou de maquis¹⁰ et aussi pour avoir contribué à la création de l'arrondissement de Penka Michel sa localité d'origine.

Tagny Jeanette, née à Dschang en 1927, est cependant originaire de la Mifi. Cette institutrice de formation décide de candidater pour représenter la Menoua à l'Assemblée Nationale et est élue en 1973, et défait Julienne Keutcha.¹¹ Elle **siège** à l'assemblée à l'âge de 46 ans. Elle sera l'une des principales artisanes du développement de l'Organisation des Femmes de l'Union Nationale Camerounaise (OFUNC) dans la Menoua. Elle encourage les femmes à s'impliquer davantage dans la politique.

Takengny Lazare est originaire de Balessing. Il brigue deux mandats électoraux qui le conduisent à l'Assemblée Nationale d'abord en 1973 et ensuite en 1978. Avant son passage à l'Ecole Camerounaise d'Administration qui fait de lui un grand commis de l'Etat, il a fréquenté l'Ecole Normale des Instituteurs et fut instituteur à Bafang et à Lowé (Raymond Khaloum, 1980 : 271). Cumulativement avec ses fonctions d'enseignant, il est conseiller municipal à la mairie de Dschang. C'est grâce à son passage au sein de cette mairie qu'il parvient, du fait de ses compétences et son expérience, à se faire élire député de la Menoua en 1973. La confiance gagnée auprès de son électorat et surtout auprès du comité central de l'Union Nationale Camerounaise, (UNC), le porte une fois de plus à l'Assemblée en 1978, (Wouafo Guifa, 2010 : 65-66). Ses actions comme élus se confondent avec celui de conseiller municipal. Les populations de Dschang observent qu'il a contribué au développement de la commune de Dschang notamment ses démarches auprès des pays scandinaves et qui ont permis l'adduction d'eau potable à travers les projets Scanwater.¹² Après sa

¹⁰ Archives départementales de la Menoua Juin 1967.

¹¹ Mme Tagne Esther, Ménagère, Entretien du 21/08/15 à Bafoussam.

¹² Archives départementales de la Menoua Juin 1967.

défaite aux élections législatives de 1983, il quitte l'Assemblée Nationale et retrouve sa carrière administrative.

Photo 6. Honorable Takengny Lazarre



© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

Tchinda Yarro Bertino est le fils d'un célèbre planteur interprète Yacob Yarro dit Folapnet qui devient plus tard chef traditionnel. Il arrive à l'Assemblée Nationale à la suite des élections d'avril 1983. Issu de **la chefferie** Foto, l'honorable Tchinda Yaro est de Bansa. Enseignant du secondaire, il succède à son père comme chef traditionnel de 3^e degré de Haut Tami, et prend le titre de *Fo Lapnet*, (Masaa, 2000 : 101-102).

Teinkela Jean est l'élus qui a brigué le plus grand nombre de mandats à l'Assemblée Nationale, soit quatre dans l'ensemble.

Photo 7. Honorable Teinkela Jean



© Khaloum Raymond, 1980. Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978, Yaoundé, CDM.

De 1973 à 1987¹³ il est élu sans discontinuité et en 1988 cependant, il perd la confiance de son parti, l'Union Nationale Camerounaise (UNC) du président Ahmadou Ahidjo, devenu en 1985, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) dirigé par Paul Biya, le nouveau président du Cameroun. En 1992, Teinkela Jean revient au Parlement, sous les couleurs de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) de Bello Bouba Maïgari, parti qu'il quittera quelques années plus tard pour intégrer le RDPC. Il cumule à son actif, 19 années d'expérience parlementaire et reste contesté par la population qui le traite de versatile et d'opportuniste¹⁴ du fait de sa transhumance politique au gré de ses intérêts : UNC/RDPC – UNDP – RDPC. Il est également accusé à tort ou à raison d'égoïste car il est selon eux, le principal voire le seul bénéficiaire de ses multiples mandats¹⁵.

Nous n'avons retenu dans cette présentation que les élus qui ont marqué la mémoire collective ceux dont les noms étaient sans cesse repris par nos informateurs.

1.2. La fonction parlementaire au Cameroun

La fonction parlementaire introduite au Cameroun par l'administration coloniale connaît une évolution constante. Le titre des membres élus de l'Assemblée Nationale est celui de député. Le concept parlementaire n'est qu'un synonyme.¹⁶ Le député est le représentant du peuple, l'intermédiaire entre le peuple et l'administration. Selon Marie Thérèse Lancelot (1962 : 426-432) : « les électeurs attendent du parlementaire qu'il les protège et les aide dans leur rapport avec l'administration ... Pour faire valoir leurs droits, les électeurs trouvent plus simple de s'adresser au député », que de s'engager dans une procédure souvent longue et compliquée avec l'administration.

Le Littré définit le député comme « une personne envoyée par ses électeurs pour faire ou entendre des propositions aux membres du parlement. »¹⁷ Cette définition précise en effet l'une des principales attributions du député. Le sénateur Sonkin Étienne observe à ce sujet, que deux principales missions sont assignées au parlementaire, notamment débattre et voter les lois et contrôler

¹³ Fokem Simplicie, Agent de communication, Entretien du 28/08/16 à Dschang

¹⁴ Ngankeng Bernard, Artiste, promoteur culture, Entretien du 28/08/16 à Dschang

¹⁵ Sonna Dieudonné, Animateur radio, Entretien du 29/08/16 à Dschang

¹⁶ Loi n°73/1 du 08 juin 1973, portant règlement de l'Assemblée Nationale.

¹⁷ Dictionnaire/définition/parlementaire/www.notrefamille.com. consulté le 13 octobre 2016.

l'action gouvernementale.¹⁸ Ces fonctions ont été quelque peu élaguées pendant un quart de siècle de monopartisme du fait de l'absence d'une opposition à l'Assemblée Nationale. Tous les pouvoirs étant concentrés entre les mains d'un seul parti, l'action gouvernementale n'était guère contrôlée voire contestée. Depuis 1991 cependant, le contrôle parlementaire est désormais à l'œuvre ou presque, à l'Assemblée Nationale à Yaoundé à la faveur du retour au pluralisme politique. Le député, porte-parole de la population qui le mandate à l'Assemblée Nationale, est donc tenu de lui rendre compte de son action parlementaire. Au Cameroun malheureusement, les élus sont rarement disposés à le faire et quand bien même quelques uns le voudraient, certains de leurs électeurs sont souvent plus enclins à recevoir des dons en nature ou à percevoir de l'argent qu'à écouter des rapports. Cette attitude qui caractérise les systèmes dits néo patrimoniaux, révolte ces élus d'autant plus que ces mêmes populations estiment qu'ils n'assument pas convenablement leurs rôles. Cette incompréhension est observée dans la Menoua où se sont développés des stéréotypes vis-à-vis de la fonction parlementaire.

1.3. La fonction parlementaire et les clichés dans la Menoua

Les populations de la Menoua ont construit de nombreux préjugés vis-à-vis de la fonction de leurs élus. Ces stéréotypes ont considérablement altéré l'image du **député** dans la Menoua. À la base de ces préjugés, se dressent deux principaux facteurs, à savoir la paupérisation générale des populations et la liberté d'expression.

La crise économique de 1986 ayant considérablement appauvri les Camerounais dont ceux de la Menoua, les populations ont désormais les yeux rivés sur tout et sont à l'affût du moindre profit. Dans le cas précis des honoraires des parlementaires, les gens ont du ressentiment par rapport aux prestations qui leur sont annuellement accordées. Ils estiment que cet argent leur revient de droit, les députés étant sensés le leur redistribuer parce que mandatés par eux à Yaoundé. Mais selon eux, ils l'utilisent à des fins personnelles. Ils soutiennent que certains élus n'investissent même pas dans leur région et préfèrent le faire ailleurs. Ce reproche est fait à tous les élus et davantage à certains. C'est le cas de Djoumessi Mathias, de Momo Grégoire et surtout de Mme Melaga née Madio Gnintedem Odette Louise, qui selon certains informateurs,¹⁹ octroierait davantage des bourses et des primes aux ressortissants des chefferies Bafou et

¹⁸ Sonkin Etienne, Sénateur, Entretien du 29 août 2016 à Dschang.

¹⁹ Tezanou Jean, Entretien du 06/09/16 à Yaoundé.

Baleveng au grand dam de son village Balefang, situé dans la chefferie Foto,²⁰ Bafou étant le village d'origine de son époux. Les élus sont considérés comme des « vaches à lait », des pourvoyeurs de fonds et les autorités traditionnelles bénéficient également d'eux, des cadeaux de toute nature. Les populations entretiennent ces préjugés, convaincues que c'est la fonction parlementaire qui est à l'origine de l'enrichissement des députés, ignorant manifestement que des activités extra parlementaires peuvent également sous-tendre leur fortune.

L'ouverture démocratique a aussi entraîné la liberté d'expression. Les populations s'expriment désormais sans tabou, avec des parfois des dérives comme corollaires. Parler librement et n'importe comment pousse certains individus à défier l'autorité traditionnelle, fragilisant de ce fait les institutions traditionnelles. La fonction parlementaire n'échappe pas à ce processus de désacralisation du pouvoir. Elle est désormais démystifiée, dévaluée et les élus affublés de tant de qualificatifs dépréciatifs du genre : « égoïstes », « ingrats », « arrogants », etc., très subjectifs dans beaucoup de cas et toujours éloignés des missions dévolues aux parlementaires. Ces clichés voire ces injures ont énormément terni l'image actuelle du député dans la Menoua. Pourtant, ce regard n'a pas toujours été négatif.

2. Évolution du regard des populations sur les parlementaires et leurs actions dans la Menoua

La représentation que les populations de la Menoua ont des parlementaires a connu une évolution. On est passé du parlementaire élite au parlementaire actif en passant par le parlementaire **passif ou absent**.

2.1. L'image du parlementaire dans la Menoua avant 1966

Les peuples qui évoluent dans des sociétés hiérarchisées où le chef a une forte autorité sur ses sujets, ont très tôt construit une image positive sur leurs premiers élus. Dès 1946, avec l'avènement l'institution législative au Cameroun oriental français, Djoumessi Mathias, digne fils de la Menoua (Tegna, 1998 : 25) est élu représentant de la circonscription Bamiléké. Cette représentation initiale par la plus haute autorité traditionnelle des Foréké-Dschang a joué un rôle considérable sur la construction de l'image du Parlementaire. Les populations qui vouent un culte absolu à leur

²⁰ Sonna Dieudonné, Entretien du 29/08/16 à Dschang.

chef, en voyant celui-ci devenir parlementaire, ont compris que ce poste était important, une affaire d'élite, une charge tout aussi noble que celle de chef. L'adhésion du chef supérieur de la communauté entraîne celle des populations. Désormais au fil des mandats, les populations accordent au parlementaire davantage d'intérêt, au regard de la qualité des élus notamment Achingui Phillipe, chef du village Siteu et Julienne Keutcha, princesse Mbo de Santchou. Toutes ces représentations au sommet magnifient l'image des députés dans la ville de Dschang et ses environs. Une prestance qui va s'altérer avec l'instauration du monopartisme.

2.2. Monopartisme et dépréciation de l'image du parlementaire dans la Menoua

Le 11 juin 1966 est créée l'Union Nationale Camerounaise (UNC) qui rassemble tous les partis politiques, ce parti unique s'impose au Cameroun par la volonté d'Ahmadou Ahidjo. Dès lors commence la période monopartite qui va durer 25 ans (1966 - 1991). Cette disposition a des répercussions sur la fonction parlementaire. L'assemblée élue le 10 avril 1960, était alors multipartite. En dehors de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), interdite en 1955, les différents partis politiques qui animent la vie politique au Cameroun siégeaient à l'Assemblée. En 1966, le président Ahmadou Ahidjo met fin à cette vitalité politique, en fusionnant *manu militari* le groupe et les partis politiques à l'Assemblée Nationale dont, l'Union Camerounaise (UC), le Kamerun National Democratic Party (KNDP). Cet acte fut décrié par de nombreux députés qui voyaient dans cette manœuvre, la mise à mort de la démocratie à l'instar des pleins pouvoirs à lui octroyés plus tôt, et qui lui donnaient la possibilité de décider unilatéralement.²¹ Les contestataires de ces mesures dictatoriales à l'instar de André-Marie Mbida, du Chief Asobo II, de Daniel Kemajou, de Betote Akwa, de Dissake Hans, furent soit sermonnés, soit écartés du pouvoir, ou encore emprisonnés. Le Cameroun devint un État monopartite, à la merci de son président. Le parti unique générera de graves conséquences à l'Assemblée Nationale.

Désormais, il n'y a plus au Parlement, une opposition pour jouer le rôle de contre-pouvoir. Cette crise de représentation entraîne une altération du pouvoir parlementaire au profit d'un puissant exécutif et installe l'Assemblée Nationale dans la léthargie. Cette vitrine voire ce baromètre de la vitalité démocratique d'un pays, sombre dans une « hibernation » qui durera un quart de siècle (1966

²¹ Journal des Débats Parlementaires, séance Plénière du 29 octobre 1959, pp.34-51.

- 1992). Au cours de cette période, les élus font juste acte de présence et votent tous les projets de lois ou presque par acclamation. Les propositions de loi qui ne concernent pas le fonctionnement de l'Assemblée Nationale sont rares. Cette Institution devient une simple chambre d'enregistrement.²²

Cette léthargie influence également l'image que les populations de la Menoua ont du parlementaire. Jean Tezanou, observe qu'à cette époque, le parlementaire est vu « comme un fonctionnaire qui vit dans la Menoua et va en mission à Yaoundé pour quelques jours par an ». ²³ Plusieurs de nos informateurs soutiennent que la longue « hibernation du parlement » a dévalorisé la fonction de parlementaire, le réduisant à celui d'un simple notable du gouvernement qu'on invite de temps en temps lors des cérémonies et dont on n'attend ni discours ni action.²⁴ Certains élus ont admis qu'à cette époque, les élus ne fournissent aucun effort et attendaient que le gouvernement agisse à leur place. Il en est de même de leur reconduction aux prochains mandats ; la décision de proposer sa candidature ne lui appartient même pas.²⁵

Ainsi, le sort des élus ne dépend plus de la volonté des populations de leur circonscription électorale mais de celle l'Exécutif et du Comité Central du parti, dont celui de l'Union Nationale Camerounaise (UNC) à partir de 1966, puis celui du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) à partir de 1985, avatar de l'UNC. Aucun élu n'avait désormais plus rien à prouver ni à défendre et encore moins une image à soigner auprès de son électorat. Ce détachement va provoquer une rupture entre les députés de la Menoua notamment et les populations qu'ils sont sensés représenter. Cette fracture entraîne une réelle désaffection des populations à l'égard de leurs parlementaires. À titre illustratif, parmi la douzaine d'élus qui ont été à au parlement à cette époque, très peu ont marqué la mémoire collective. Il s'agit de : Kolla Job Christophe, Teinkela Jean, Tagny Jeanette et Takengny Lazare. L'ouverture démocratique qui marque la décennie 1990, apporte de nombreux changements dans la relation entre les populations de la Menoua et leurs élus.

²² Ngassam Thomas Débonnaire, Entretien du 09/11/2010 à Yaoundé.

²³ Tezanou Jean, Entretien du 06/09/16 à Yaoundé.

²⁴ Sonkin Etienne, Entretien du 29 août 2016 à Dschang.

²⁵ Sonkin Etienne, Entretien du 29 août 2016 à Dschang.

2.3. Le pluralisme et la renaissance parlementaire dans la Menoua : illusion ou réalité ?

L'ouverture démocratique au courant de la décennie 1990, entraîne non seulement l'avènement d'un parlement multipartite, mais met également fin à la léthargie parlementaire à l'Assemblée Nationale tout en améliorant l'image du parlementaire. Le « Vent d'Est » qui a fait sauter les verrous du communisme dans les pays de l'Europe de l'Est, souffle aussi sur l'Afrique et se manifeste dans ce continent par la chute de quelques régimes totalitaires dont celui de Mobutu Sese Seko du Zaïre, la reconversion plus ou moins avouée de certains dictateurs à la cause démocratique. La série des conférences nationales souveraines qui traverse le continent africain, débouche d'une part sur la fin des règnes au Bénin, au Congo ou encore en République Centrafricaine et d'autre part sur le retour ou sur l'introduction du multipartisme dans presque tous les pays du continent noir. Au Cameroun le retour au multipartisme réveille l'Assemblée Nationale de son long sommeil avec l'arrivée en son sein des élus issus des partis de l'opposition : l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP), l'Union des Populations du Cameroun (UPC), le Mouvement pour la Démocratie Républicaine (MDR), l'Union des Démocrates du Cameroun (UDC).

Le département de la Menoua n'est pas en marge de ce vaste mouvement. En fait on assiste dans cette région à l'élection des députés issus des partis de l'opposition. Ainsi la Menoua manifeste son engouement pour l'ouverture démocratique, en infligeant au parti au pouvoir en l'occurrence le RDPC, un vote sanction. En effet en 1992 lors des élections à l'Assemblée Nationale les populations de la Menoua retirent leur confiance à l'ancien parti unique pour la placer dans l'opposition. Le SDF, qui était bien implanté²⁶ dans le département s'étant retiré parce que selon ses militants, ces appels à plus de transparence dans l'organisation des élections n'avaient pas été entendus par le régime de Biya au pouvoir. L'UNDP remporte alors dans la Menoua, quatre sièges à l'Assemblée à la suite de ces élections de 1992. L'une de ces nouveaux élus de l'UNDP dans la Menoua, est l'Honorable Julianne Tonnang, restée fidèle à ce parti contrairement à Teinkela et Samago. Cette élue soutient que le retrait du SDF avait amplifié l'influence de l'UNDP dans le département et les populations voulurent démontrer leurs frustrations après un quart de siècle de monopartisme.²⁷

²⁶ Sonkin Etienne, Entretien du 29 août 2016 à Dschang.

²⁷ Tonnang née Matemzé Julianne, Députée UNDP Entretien du 29/08/2016 à Dschang.

Cette élection permet aux électeurs de retrouver l'exercice du droit à travers le vote. Ainsi, ils parviennent à travers des votes sanctions à s'adresser à l'Exécutif, exprimer, leurs attentes et leurs mécontentements. Les populations ont désormais leur mot à dire dans la marche du pays. Ce d'autant que les députés sont redevables à leur électorat et à leur parti politique. Les uns attendent d'eux des résultats et les autres la mobilisation des populations lors des échéances électorales. Les rapports se nouent ainsi progressivement entre les élus et leurs électeurs dans la Menoua et iront en s'améliorant d'un mandat à l'autre.

À titre d'exemples, l'Honorable Julienne Tonnang de l'UNDP défend la cause de la femme et de la famille. Cette cause qu'elle défend va au-delà du cadre de sa circonscription. Car selon elle beaucoup restait à faire pour la promotion de la femme et de la famille camerounaise à l'Assemblée²⁸, l'Honorable Etienne Sonkin du SDF qui interpelle le Ministre de l'administration territoriale sur le financement de l'achat des véhicules administratifs opérés en Janvier 2015 alors que ce rôle incombait au ministre des finances après approbation de l'exécutif et du législatif²⁹, Pascal Nguetsa qui à travers une correspondance accuse le maire de Dschang Tsobgny Panka Paul en août 1991 de favoritisme pour avoir illicitement attribué la construction de l'hôtel de ville de Dschang à son frère Tsobgny Paul Kopa (2009 : 183).

Des rapports contradictoires gouvernent cependant les relations entre les électeurs et les élus. Les premiers reprochent aux seconds leur ingratitude : « les députés sont des chiches. Nous les avons installés dans la mangeoire et ils mangent seuls. »³⁰ Déclaration sans doute excessive quand on sait que maints élus de la Menoua mènent des actions humanitaires et sociales en faveur des élèves et étudiants méritants et démunis par l'octroi des bourses et fournitures scolaires, la construction des écoles ou des salles de classe, les dons de tables-bancs dans des écoles, de médicaments et de vêtements dans des orphelinats et hôpitaux.

L'amélioration de l'image du parlementaire dans la Menoua depuis la décennie 1990 est réelle car les populations ont amené les députés à être davantage à leur écoute. Mais l'illusion persiste du fait de la fausse idée qu'elles se font d'un élu supposé très nanti du fait de sa fonction. S'impose alors la nécessité de la transparence de

²⁸ Tonnang née Matemzé Julienne, Entretien du 29/08/2016 à Dschang.

²⁹ Sonkin Etienne, Entretien du 29 août 2016 à Dschang.

³⁰ Tsolefack Marie, commerçante, Entretien du 06/09/2016 au marché Mendong à Yaoundé. Il convient de signaler qu'elles sont nombreuses à défendre ce point de vue mais ont requis l'anonymat.

la gestion des fonds mis à la disposition des élus en faveur du développement communautaire pour dissiper les malentendus plus ou moins avérés selon mes cas.

Conclusion

Au terme de cette étude, il en ressort que le regard que les populations de la Menoua portent sur les parlementaires et leur fonction est croisé et dynamique. Il a été jugé positif en contexte de multipartisme, notamment aux premières années de l'avènement de l'Assemblée Nationale. L'image s'est considérablement dépréciée au temps du parti unique, entre 1966-1990, aggravée par la crise économique qui a rendu les populations envieuses des avoirs et des investissements des élus. La stabilisation de cette image passerait par une plus grande implication des élus dans la vie sociale et le processus développement de la région. Par ailleurs, les populations doivent être sensibilisées et éduquées sur les rôles et les responsabilités dévolus aux parlementaires afin d'éviter les malentendus réciproques.

Sources et références bibliographiques

Sources orales

N°	Noms et Prénoms	Age	Activité	Date d'entretien	Lieu
1	Fokem Simplice	33 ans	Agent de communication	28/08/16	Dschang
2	Ngankeng Bernard	52 ans	Artiste et promoteur culturel	28/08/16	Dschang
3	Ngassam Thomas Debonnaire	†	Administrateur civil retraité	09/11/10	Yaoundé
4	Sonkin Etienne	-	Sénateur	29/08/16	Dschang
6	Sonna Dieudonné	-	Animateur Radio	29/08/16	Dschang
7	Tagne Esther	†	Ménagère	21/08/15	Bafoussam
8	Tezanou Jean	68 ans	Agent de l'Etat retraité	06/09/16	Yaoundé
9	Tonnang née Matemzé Julienne	76 ans	Députée	29/08/16	Dschang
10	Tsolefack Marie	61 ans	Commerçante, Marché Mendong	06/09/16	Yaoundé

Lois

Loi n°73/1 du 08 juin 1973, portant règlement de l'Assemblée Nationale.

Ouvrages

- Avril, Pierre et Gicquel. 1988. *Droit Parlementaire*. Paris : Montchrestien.
- Camby, Jean-Pierre, Servent, Pierre. 1992. *Le Travail parlementaire sous la cinquième République*. Paris : Montchrestien.
- Denis, M. 1989. *Image et cognition*. Paris : P.U.F.
- Efoua Mbozo'o, Samuel. 2014. *Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale*, Yaoundé : CLE.
- Fischer, Gustave Nicolas. 1987. *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Presses de l'université de Montréal, Dunod.
- Khaloum, Raymond, 1980. *Livre d'or de l'Assemblée Nationale de la République du Cameroun : 1947-1978*, Yaoundé, CDM.
- Moscovici Serges, 1961, *La psychanalyse, son image et son public*. Paris, PUF.
- Mouckaga, Hugues, Owaye, Jean-François et Wanyaka Bonguen Oyongmen, Virginie (dirs). 2015. *Démocratie et/ou démocratie en Afrique Noire ?* Paris : L'Harmattan.
- Tsobgny Panka, Paul. 2009. *Ma part de comédie ou la vie d'un patriarche du département de la Menoua*. Yaoundé : La Nouvelle Imprimerie.

Articles

- Christine, Escallier. 2009. « La construction du regard en anthropologie de l'éducation : une ethno-pédagogie de l'image », in *Antropologia, Arte e Imagem* N°s. 5-6 (Nova Série) | 2009 Centro de Estudos de Etnologia Portuguesa 152 Universidade da Madeira. [http://www.fcsh.unl.pt/revisitas/arquivos-du-memoria/art.PDF/Christine Escallier.pdf](http://www.fcsh.unl.pt/revisitas/arquivos-du-memoria/art.PDF/Christine%20Escallier.pdf).
- Jodelet, Denise. 1984. « Représentations sociales : phénomènes, concepts et théorie », in S. Moscovici, *Psychologie sociale*, Paris : PUF, pp. 357-378.
- Lancelot, M.T. 1962. « Le courrier d'un parlementaire », in *Revue française de sciences politiques*, vol. 12, n°2, Paris : PUF, pp. 426-432.
- Lehman, Odile. 2007. « Qu'est-ce qu'un parlementaire ? », in *Agora Vox le media citoyen*, 4 juin 2007.
- Nze-Nguema, Andy et Felix, Makindey. 2015. « L'Assemblée Nationale du Gabon : de la dépendance à l'autonomisation administrative », in Mouckaga, H., Owaye, J-F, Wanyaka Bonguen Oyongmen (dirs), *Démocratie et/ou démocratie en Afrique Noire ?* Paris, L'Harmattan, 2015.
- Righi, N. 2003. *L'héritage du fondateur ? L'histoire des mentalités dans l'école « des Annales »*, in *Le Philosophoire*, n° 19, janvier 2003.
- Watson John Broadus, 1913. "Psychology as the behaviorist views it", in *Watson John B. Review*, n° 20, pp. 158-177.

Journaux

Journal des Débats Parlementaires, séance Plénière du 29 octobre 1959, pp.34-51.

Thèses

Aboya Endong Manassé. 1992. « L'Approche behavioriste à l'étude du personnel politique camerounais : le cas des parlementaires ». Thèse de Doctorat 3^e cycle en Sciences Politiques, Université de Yaoundé, Faculté de Droit et de Sciences économiques.

Tegna, Edith Mireille. 2010. « Parlamentarisme et pouvoir parlementaire au Cameroun entre 1942 et 1972 », Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire Politique, Département d'Histoire, Université de Yaoundé I.

Mémoires

Masaa Anne Clotilde. 2000. « Yarro Jacob dit Folapnet : Grand planteur, interprète principal et chef traditionnel Bamiléké ». Mémoire DIPES II, ENS, Département d'Histoire, Université de Yaoundé I.

Tegna, Edith Mireille. 1998. « La dynamique électorale dans le processus de "décolonisation" du Cameroun sous administration française : le cas des élections aux assemblées Territoriales 1945- 1960". Mémoire de maîtrise Département d'Histoire, Université de Yaoundé I.

Wouafo Guifa, Samuel, 2010, « les parlementaires de la Menoua et le développement de leur localité : cas de Penka-Michel (1965-2007) ; Analyse Historique" Mémoire de master II. Département d'Histoire, Université de Yaoundé I.

Sources Web

Dictionnaire/définition/parlementaire/www.notrefamille.com.Consulté le 13/10/2016.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_Histoire. Consulté le 12/09/16.

« Le behaviorisme ou comportementalisme : définition" cors-de-psychologie.fr.

Marc-Henri Piault, « L'Anthropologie Visuelle"https://fr.wikipedia.org/wiki/anthropologie_visuelle ». Consulté le 12/09/16.